

Direction des Affaires scolaires

Secteur Relations Familles



C'EST LA
RENTREE

*Livret
d'inscription*

*Inscription
Scolaire*

*Accueils de loisirs
Périscolaires et Extrascolaires*

*Restauration
Scolaire*

*Ecole Municipale des
Sports et
Stages Sportifs*

www.ville-orange.fr

DEMARCHES

Madame, Monsieur,

Voici le livret nécessaire à l'inscription de vos enfants à l'ensemble des activités : accueils de loisirs péri et extrascolaires, restauration scolaire, Ecole Municipale des Sports et stages sportifs.

Vous y trouverez également les informations nécessaires à l'inscription scolaire de vos enfants.

Trois modes d'inscription vous sont proposés :

- **Le dépôt du bulletin** d'inscription accompagné des pièces justificatives au guichet d'accueil de la Mairie
- **L'envoi du bulletin** d'inscription accompagné des pièces justificatives à l'adresse suivante:
Mairie d'Orange – Direction des Affaires Scolaires - BP 187 – 84106 Orange Cedex
- **L'envoi par courriel** en scannant les mêmes documents à l'adresse : affaires-scolaires@ville-orange.fr

L'Espace Famille est disponible 7j/7 et 24h/24. Celui-ci vous donne accès à un service en ligne sécurisé afin d'effectuer vos préinscriptions, vos réservations et paiements depuis votre ordinateur.

Cet espace personnalisé vous permet également de consulter et de mettre à jour les informations et coordonnées de la famille. Vous pourrez également consulter les informations relatives à la vie scolaire et périscolaire de votre enfant (menus, informations pratiques...).

L'Espace Famille est accessible à l'adresse suivante : <http://portail-orange.ciril.net/guard/login>

Vous retrouverez également l'ensemble des informations utiles de la Ville, ainsi que ce livret d'inscription en téléchargement sur le site internet : www.ville-orange.fr.

Les agents d'accueil de la Mairie et du secteur Relations Familles sont disponibles pour répondre à vos questions au 04-90-51-41-17 ou 04-90-51-42-55.

SOMMAIRE

3

LE GUICHET

L'espace famille > **page 3**

En bref > **page 4**

Renseignements et contacts > **page 4**

Mode d'emploi > **page 5**



6

LES ACTIVITES

Inscription scolaire > **page 7**

La restauration scolaire > **page 8**

Les accueils de loisirs périscolaires > **page 9**

Les accueils de loisirs extrascolaires > **page 10**

Les stages sportifs > **page 11**

L'Ecole Municipale des Sports > **page 11**



12

FICHE D'INSCRIPTION



LE GUICHET

Ce livret d'inscription vous permet de découvrir les activités proposées par la Ville et de vous y inscrire rapidement en toute simplicité.

Une fois les inscriptions enregistrées, vous pourrez effectuer vos réservations

- dans les locaux de l'Hôtel de Ville au guichet des Affaires scolaires

LUNDI et VENDREDI 8h00 à 11h45
MERCREDI 8h00 à 11h45 et de 15h00 à 17h00

- sur Internet grâce à l'Espace Famille <http://portail-orange.ciril.net/guard/login>

L'ESPACE FAMILLE

<http://portail-orange.ciril.net/guard/login>

Des démarches simplifiées, des informations personnalisées, un paiement en ligne sécurisée : Votre Espace Famille vous facilite la vie, 7j/7, 24h/24.



ESPACE FAMILLE - VILLE D'ORANGE

Mon dossier • Consulter mon dossier et mes démarches • Modifier mes coordonnées • Accéder à mes documents dématérialisés	Inscription • Visualiser les activités de mes enfants • Inscrire les enfants à de nouvelles activités	Planning • Visualiser le planning de mes enfants • Effectuer de nouvelles réservations	Facturation • Consulter l'historique de mon compte
Simulation • Calculer mon quotient familial • Trouver mon école de secteur	Messagerie / nous contacter • Consulter mes messages • Envoyer un message	Actualités • Consulter les dernières actualités	

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

- Direction des Affaires Scolaires
Secteurs Relations familles / Gestion des Equipements
Place Georges Clémenceau
Tél. : 04.90.51.41.17
Courriel: affaires-scolaires@ville-orange.fr

- Guichet de réservation
Place Georges Clémenceau
Tél : 04 90 51 42 55
Courriel: affaires-scolaires@ville-orange.fr
Site : <http://portail-orange.ciril.net/guard/login>

- Secteurs Animation / Gestion du personnel
1609 Chemin Blanc
Tél. : 04 90 51 38 46
Courriel: enfance.animation@ville-orange.fr

- Hôtel de Ville
Place Georges Clémenceau
Tél. : 04 90 51 41 41
Site : www.ville-orange.fr

EN BREF

FAITES VOS INSCRIPTIONS EN LIGNE !

L'Espace famille vous permet d'inscrire en ligne vos enfants aux activités.

Pour ce faire, vous devez disposer d'un compte Famille, dont les identifiants vous ont été communiqués par courrier.

Pour les nouveaux arrivants, nous vous communiquerons vos identifiants dès enregistrement de votre dossier

Les activités ouvertes à l'inscription en ligne sont : inscription scolaire, restauration scolaire, accueils de loisirs péri et extrascolaires.

Les plannings des activités 2019/2020 seront mis en ligne à compter du 10 juillet 2019

Capacités d'accueil

Les places en restauration scolaires ainsi qu'en accueils de loisirs péri et extrascolaires sont limitées par la capacité des locaux.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription de 8 € par enfant sont demandés pour toute demande d'inscription aux activités : péri ou extrascolaires et Ecole Municipale des Sports. Ils sont valables pour une année scolaire.

Réservation et paiement

Une fois l'inscription validée, vous pouvez réserver vos places. La réservation doit être effectuée au plus tard **48h avant la date souhaitée**. Le paiement s'effectue au moment de la réservation.

Modalités d'annulation et de remboursement

Selon les dispositions prévues par le règlement intérieur, nous vous rappelons les informations suivantes :

Annulation au guichet : Remboursement immédiat de la prestation annulée

Annulation par internet: Mise en crédit

N .B. : Les avoirs seront soldés 2 fois par an : en août et en décembre. Seuls les avoirs supérieurs à 5 € seront remboursés par chèque envoyé au domicile des parents.

Attention : Réservations réglées par **CESU** : **Aucun remboursement** ne sera effectué.

MODE D'EMPLOI



Etape 1

Choisissez les inscriptions

Le livret vous permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) à l'école, à la restauration scolaire, aux accueils de loisirs péri et extrascolaires, aux stages sportifs et à l'Ecole Municipale des Sports.

Vous y trouverez également les tarifs et les informations pratiques.



Etape 2

Complétez les fiches d'inscription

Reportez-vous aux fiches d'inscription à la fin de ce livret.

Remplissez une fiche d'inscription par enfant



Etape 3

Réunissez les justificatifs demandés

Joignez à votre dossier les pièces justificatives demandées en fonction des activités retenues.

Vérifiez que vous avez bien rassemblé tous les documents qui vous sont demandés.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ À LA FAMILLE.



Etape 4

Retourner le dossier

- Par courrier : adressez votre dossier avec les documents demandés :
Mairie d'Orange – Direction des Affaires Scolaires
BP 187
84106 Orange Cedex

- Directement au Guichet d'accueil de l'Hôtel de ville :
Place Georges Clémenceau

- Ou par courriel à affaires-scolaires@ville-orange.fr en joignant les documents en version électronique.

LES ACTIVITES

- Inscription scolaire
- Restauration scolaire
- Accueil de loisirs périscolaire
- Accueil de loisirs extrascolaire
- Stages sportifs
- Ecole Municipale des Sports

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Qui est concerné ?

- Les nouveaux élèves qui arrivent à Orange.
- Les enfants nés en 2016 qui entrent en maternelle
- Les enfants qui changent d'école à la prochaine rentrée scolaire, ou qui n'étaient pas scolarisés dans une école publique.
- Les enfants qui entrent en cours préparatoire.



Rentrée anticipée pour les enfants nés le 1er trimestre 2017

En fonction des places disponibles dans les écoles au mois de janvier, quelques places en nombre limité sont proposées aux enfants de moins de 3 ans (nés au cours du premier trimestre 2017). L'attribution de ces places est effectuée par une commission.

Quelle école ?

La carte scolaire détermine l'école où chaque enfant est affecté en fonction de son lieu d'habitation.

Les familles doivent inscrire leur enfant dans l'école dont relève leur domicile.

Vous pouvez consulter la carte scolaire sur le site internet de la Ville d'Orange : www.ville-orange.fr (« Votre quotidien »- « Vos démarches »- « Education »- « Carte scolaire »)

ou

Obtenir l'information par téléphone au Service des Affaires Scolaires : 04 90 51 41 17

Dérogação de secteur

La dérogation scolaire est une procédure d'exception faisant l'objet d'un examen en commission.

La demande motivée devra être formulée sur papier libre et jointe au dossier d'inscription.

Deux étapes essentielles

1- L'inscription auprès des services de la mairie

Dès enregistrement par nos services, un courrier accusant réception de votre dossier vous sera envoyé et fera office de préinscription.

L'affectation vous sera communiquée sous la forme d'un certificat d'inscription, fin juin.

Tout dossier incomplet sera renvoyé à la famille.

2- L'admission auprès du directeur / directrice de l'école

Grâce au certificat d'inscription délivré par la mairie, le directeur ou la directrice de l'école pourra procéder à l'admission de l'élève.

Radiation

Lors d'une radiation, en plus d'informer la direction de l'école fréquentée par l'enfant, il est impératif de prévenir le service Affaires Scolaires afin que l'enfant soit également radié des activités annexes (restauration, accueils de loisirs périscolaires etc...) et pouvoir prétendre au remboursement des prestations.

RESTAURATION SCOLAIRE

Les restaurants scolaires de la ville fonctionnent sur le mode dit de la « liaison froide ». Une cuisine centrale fabrique les repas selon des menus préalablement établis par une diététicienne, à partir d'un plan nutritionnel adapté aux enfants, respectant la réglementation en vigueur. Les menus sont validés par une commission. Les repas sont ensuite remis en température dans chaque restaurant scolaire par du personnel formé.

Comment s'inscrire ?

- Compléter la fiche d'inscription enfant, cocher l'activité « *Restauration scolaire* » et préciser le cas échéant s'il y a nécessité d'établir un PAI (Cf ci-contre).

Ou

Effectuer la demande d'inscription via votre « *Espace Famille* »

- Joindre les fiches d'inscription et l'ensemble des documents demandés.
- Une fois l'inscription enregistrée, vous pouvez effectuer vos réservations.

Moyen de paiement

- Chèque, espèces ou carte bancaire au Guichet de réservation
- Paiement par carte bancaire en ligne sur l'Espace Famille

Les allergies

Tous les enfants porteurs d'allergies alimentaires ou dont l'état de santé nécessite un régime particulier seront accueillis et inscrits après constitution d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Le PAI est établi, conjointement avec le médecin traitant, le médecin scolaire, les parents, et la direction de l'école concernée.

Les familles devront alors fournir des repas adaptés préparés par leurs soins. Ils assurent la responsabilité du conditionnement et du transport.

Pour tous renseignements : 04 90 51 38 93

Les tarifs

Tarif repas classique : 2, 70 € par repas

Tarif repas PAI : 1,67 € par repas



Infos pratiques :

- Les enfants sont pris en charge de 11 h 30 à 13 h 20.
- Les menus sont affichés dans les restaurants scolaires, et sont consultables ou téléchargeables sur l'espace famille : <http://portail-orange.ciril.net/guard/login>.
- Le repas des enfants des écoles maternelles a lieu dès la sortie de la classe à 11h30.
- La restauration des enfants des écoles élémentaires est organisée sur deux services sauf cas particulier, relevant de la gestion interne des effectifs.
- Des activités ludiques ou de détente sont proposées pendant la pause méridienne selon le choix de l'enfant.

Le règlement intérieur de la restauration scolaire a été adopté par le conseil municipal le 15 septembre 2014. Les parents qui inscrivent leurs enfants à la restauration scolaire s'engagent à le respecter. Ce règlement est disponible au Guichet de l'Hôtel de ville et téléchargeable sur le site internet, dans l'Espace Famille.

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Encadrés par des animateurs, les enfants commencent et terminent leur journée dans la bonne humeur grâce à nos accueils de loisirs périscolaires. Ils fonctionnent dans toutes les écoles maternelles et élémentaires.

Les horaires

- Accueils de loisirs matin :
A partir de 7h30 jusqu'à 8h20
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Accueils de loisirs soir :
A partir de 16h30 jusqu'à 18h30
Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les tarifs

Le tarif est déterminé par le quotient familial (QF).

Pour calculer votre QF, rendez-vous sur votre espace famille.

	Quotients Familiaux	
	De 0 à 796	797 et plus
Formule Matin	1€ 00	1€40
Formule Soir	1€ 30	1€ 60

Moyens de paiement

- Chèque, espèces et carte bancaire au Guichet de réservation
- Tickets CESU (sur Rdv au 04.90.51.42.55)
- Paiement par carte bancaire en ligne sur l'Espace Famille

Comment s'inscrire ?

- Compléter la fiche d'inscription enfant, cocher l'activité « *Accueil de loisirs périscolaire* »
Ou
Effectuer la demande d'inscription via votre « *Espace Famille* »
- Joindre les fiches d'inscriptions, l'ensemble des documents demandés ainsi que le règlement des droits d'inscription annuels (à régler à l'hôtel de ville).
- Une fois l'inscription enregistrée, vous pouvez effectuer vos réservations.

Infos pratiques

- L'accueil et l'encadrement des enfants sont assurés par l'équipe d'animation de la direction des Affaires Scolaires / Animation Sport Loisirs composée de personnel qualifié au sens de la réglementation en vigueur.
- Les activités proposées sont définies par le projet pédagogique élaboré par le secteur Animation.
- Une collation est servie aux enfants de l'accueil de loisirs entre 16h30 et 17h00.



Le règlement intérieur des accueils de loisirs a été adopté par le Conseil municipal le 19 décembre 2016. Les parents qui inscrivent leurs enfants à l'accueil de loisirs s'engagent à le respecter. Ce règlement est disponible au Guichet de l'Hôtel de ville et téléchargeable sur le site internet, dans l'Espace Famille.

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

Des jeux, des activités variées, d'initiation ou de découverte (artistiques, culturelles, d'éveil, manuelles, sportives, d'expression...)

Dans chaque centre, une équipe d'animation qualifiée assure la sécurité des enfants et leur propose des activités.

Les horaires



Le mercredi et périodes de vacances (sauf vacances de Noël):

- Formule journée : accueil entre 7h30 et 9h30, départ entre 17h00 et 18h30
- Formule ½ journée :
Matin : accueil entre 7h30 et 9h30, départ entre 12h00 et 12h30

Ou

Après-midi : accueil entre 13h30 et 14h30, départ entre 17h00 et 18h30

Les tarifs

Le tarif est déterminé par le quotient familial.
Pour calculer votre QF, rendez-vous sur votre espace famille.

	Quotients Familiaux	
	De 0 à 796	797 et plus
MERCREDIS		
Formule Journée	10 € 00	13 € 00
Formule ½ journée	5 € 00	6 € 00

Dérogation extérieure

- Pour les enfants résidant hors de la commune, une demande devra être formulée sur papier libre et jointe au dossier d'inscription.
- Conformément à la délibération municipale du 11 décembre 1997, les droits d'inscription annuels s'élèvent à 16 € et la tarification par journée ou demi-journée est comptée double.

Comment s'inscrire ?

- Compléter la fiche d'inscription enfant, cocher l'activité « *Accueil de loisirs extrascolaire* »
Ou
Effectuer la demande d'inscription via votre « *Espace Famille* »
- Joindre les fiches d'inscription, l'ensemble des documents demandés ainsi que le règlement des droits d'inscription annuels (à régler à l'hôtel de ville).
- Une fois l'inscription enregistrée, vous pouvez effectuer vos réservations.

Moyens de paiement

- Chèque, espèces ou carte bancaire au Guichet de réservation
- Tickets CESU – uniquement pour les moins de 6 ans (sur Rdv)
- Paiement par carte bancaire en ligne sur l'Espace Famille

Infos pratiques

- Les enfants de 3 à 5 ans sont accueillis à l'accueil de loisirs du Coudoulet – Rue des Chênes Verts
- A partir de 6 ans, les enfants sont accueillis à l'accueil de loisirs de Boisfeuillet – 1609, Chemin Blanc
- L'accueil et l'encadrement des enfants sont assurés par l'équipe d'animation de la direction des Affaires Scolaires / Animation Sport Loisirs composée de personnel qualifié au sens de la réglementation en vigueur.
- Les activités proposées sont définies par le « *Projet Educatif* » élaboré par le secteur Animation.
- Une collation est servie aux enfants entre 7h30 et 8h30 et entre 16h30 et 17h00.

Le règlement intérieur des accueils de loisirs a été adopté par le conseil municipal le 19 décembre 2016. Les parents qui inscrivent leurs enfants à l'accueil de loisirs s'engagent à le respecter. Ce règlement est disponible au Guichet de l'Hôtel de ville et téléchargeable sur le site internet, dans l'Espace Famille.

STAGES SPORTIFS

Parce que les vacances scolaires sont aussi l'occasion de se dépenser, la ville propose aux enfants entre 6 et 11 ans des stages sportifs: activités multisports basées sur l'environnement ou la découverte culturelle.

Comment s'inscrire ?

- Compléter la fiche d'inscription enfant, cocher l'activité stages sportifs
- Les dates des inscriptions et les contenus seront communiqués ultérieurement:
 - Sur le site internet de la ville
 - Par voie d'affichage dans chaque groupe scolaire
 - Par courriel
- Inscription au Guichet des Affaires scolaires de l'Hôtel de Ville

Les tarifs

Le tarif est déterminé par le quotient familial. Pour calculer votre QF, rendez-vous sur votre espace famille.

De 13 € à 15 € par jour, soit de 39 € à 45 € par stage

Infos pratiques

- Horaires de stage : 9h00/12h00 et 13h30/16h30.
- Accueil des enfants sur le Centre de Boisfeuillet dès 7h30 et jusqu'à 18h30
- Les repas sont pris en charge par la commune et seront pris soit sur l'Accueil de Loisirs de Boisfeuillet soit sous forme de pique-nique en fonction du planning d'activités.

Contact/ Renseignement

Tél : 04 90 51 38 46

Courriel : enfance.animation@ville-orange.fr



ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS)

Vos enfants ont envie de se dépenser et de découvrir de nouvelles activités ?

L'EMS leur offre la possibilité de pratiquer des activités multisports et ludiques, basées sur l'initiation et la découverte.

Les horaires

Le mercredi après-midi

- 6 / 7 ans : de 14h00 à 15h15
- 8 / 11 ans : de 15h30 à 17h00

Tarif

Droits d'inscription annuels : 8€

Programmation

A venir

Comment s'inscrire ?

- Compléter la fiche d'inscription enfant, cocher l'activité EMS
 - Joindre l'ensemble des documents demandés ainsi que le règlement des droits d'inscription annuels.
 - Se présenter le jour des inscriptions pour validation de l'inscription
- La date et le lieu des inscriptions seront communiqués :
- Sur le site internet de la ville
 - Par voie d'affichage dans chaque groupe scolaire
 - Par courriel

Le règlement intérieur de l'Ecole Municipale des Sports a été adopté par le conseil municipal le 18 Novembre 2016. Les parents qui inscrivent leurs enfants à l'E.M.S. s'engagent à le respecter. Ce règlement est disponible au Guichet de l'Hôtel de ville et téléchargeable sur le site internet, dans l'Espace Famille.

FICHE D'INSCRIPTION

Une fiche par enfant

En cas d'inscription multiple, ne joindre qu'un exemplaire
de chaque document ou justificatif

Les 3 feuillets sont à renvoyer impérativement,
même en cas d'inscription via
le portail famille
(possibilité de les scanner)

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée :

Dossier complet : ☐ Oui ☐ Non

FICHE D'INSCRIPTION ENFANT 1/3

L'ENFANT

Sexe : ☐ F ☐ M

Date de naissance :/...../.....

Lieu :

Nom : Prénom :

Ecole : (si fréquentée en 2018/2019) :

PARENTS OU PERSONNE AYANT LA RESPONSABILITE DE L'ENFANT

	Père	Mère	☐ Tuteur légal ☐ Famille d'accueil
Nom			
Prénom			
Adresse			
			
			
			
Code Postal	-- -- -- --	-- -- -- --	-- -- -- --
Ville			
Tél domicile	-- -- -- -- --	-- -- -- -- --	-- -- -- -- --
Tél portable	-- -- -- -- --	-- -- -- -- --	-- -- -- -- --
E-mail			
			
Profession			
Tél professionnel	-- -- -- -- --	-- -- -- -- --	-- -- -- -- --
N° Allocataire	☐ CAF : ☐ MSA :	☐ CAF : ☐ MSA :	☐ CAF : ☐ MSA :
Situation familiale	☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Pacsé ☐ Vie maritale ☐ Séparé ☐ Divorcé ☐ Veuf(ve)		
Domicile principal de l'enfant	☐ Père ☐ Mère ☐ Garde alternée ☐ Autre		
Autorité parentale	☐ Conjointe ☐ Exclusive Père ☐ Exclusive Mère ☐ Exclusive autre (En cas de disposition particulière, joindre un justificatif)		

INFORMATIONS

Les courriers sont à adresser à : ☐ Père ☐ Mère ☐ Père et Mère
(Si adresses différentes)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la Direction des Affaires Scolaires / Animation Sport Loisirs responsable des activités présentées dans ce livret. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction des Affaires Scolaires / Animation Sport Loisirs.

FICHE D'INSCRIPTION ENFANT 2/3

(Cocher les inscriptions souhaitées)

ACTIVITES	PRECISIONS	PIECES A JOINDRE A LA FICHE D'INSCRIPTION
☐ Inscription Scolaire	☐ 1ere année de maternelle ☐ Cours Préparatoire ☐ Nouvelle inscription ● Demande de dérogation scolaire : Joindre un courrier de motivation à l'attention de M. le Maire	☐ Copie intégrale du livret de famille ☐ Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou, si vous êtes hébergé : attestation sur l'honneur + justificatif de domicile de la personne hébergeant
☐ Restauration Scolaire	☐ Repas standard ☐ Protocole d'Accueil Individualisé (<i>Renseignements PAI page 8 du livret</i>) ● Pensez à réserver les jours souhaités	☐ Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou, si vous êtes hébergé : attestation sur l'honneur légalisée + justificatif de domicile de la personne hébergeant ☐ Une photo d'identité (<i>uniquement pour les PAI</i>)
☐ Accueils de loisirs périscolaires	● Pensez à réserver les jours souhaités	☐ Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou, si vous êtes hébergé : attestation sur l'honneur légalisée + justificatif de domicile de la personne hébergeant ☐ Numéro de CAF ou dernier avis d'imposition ☐ Droit d'inscription : Chèque de 8 € par enfant à l'ordre de « Régie Relations auprès des familles » (<i>gratuit à partir du 3eme enfant</i>)
☐ Accueils de loisirs extrascolaires		
☐ Ecole Municipale des Sports	● Les programmes d'activité et les dates d'inscription seront communiqués ultérieurement ● Attention : nombre de places limité	☐ Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou, si vous êtes hébergé : attestation sur l'honneur légalisée + justificatif de domicile de la personne hébergeant ☐ Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive ☐ Droit d'inscription : Chèque de 8 € par enfant à l'ordre de « Régie Relations auprès des familles » (<i>gratuit à partir du 3eme enfant</i>)
☐ Stages sportifs		
☐ Transport Scolaire	● Les élèves de maternelles sont systématiquement accompagnés jusqu'à la montée du bus par les agents municipaux.	☐ Copie de l'abonnement de transport ☐ Demande écrite d'accompagnement au bus (pour les élémentaires) A défaut les élémentaires rejoindront le bus sans accompagnement.

Je soussigné(e) (Nom - prénom) :déclare être responsable légal de l'enfant et certifie exact les renseignements portés sur le présent dossier. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et des règlements intérieurs des différents services pour lesquels je demande l'inscription de mon enfant et déclare en accepter les modalités.

Fait à : Le :/...../.....

Signature du responsable légal :

FICHE D'INSCRIPTION ENFANT 3/3

L'ENFANT

Nom : Prénom :

Sexe : ☐ F ☐ M

Date de naissance :/...../.....

Lieu :

VACCINATION

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Date
Diphtérie			
Tétanos			
Poliomyélite			

S'il manque des vaccins obligatoires à l'enfant, joindre obligatoirement un certificat médical de contre-indication.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

- Votre enfant dispose-t-il d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)? ☐ Oui ☐ Non
- Votre enfant prend-il un traitement médical régulier? ☐ Oui ☐ Non
- Votre enfant connaît-il des restrictions médicales particulières? ☐ Oui ☐ Non
- Votre enfant souffre-t-il d'allergie? ☐ Oui ☐ Non

Si au moins l'une des cases « OUI » est cochée, l'enfant ne sera accueilli qu'après signature d'un Protocole d'Accueil Individualisé. Pour la mise en place de ce protocole, merci de contacter le **04-90-51-38-93**.

AUTORISATIONS

Personnes autorisées à récupérer l'enfant et/ou à prévenir en cas d'urgence s'il n'est pas possible de joindre les parents :

Nom	Prénom	Tél.	Récupère l'enfant	Est prévenu en cas d'urgence
			☐	☐
			☐	☐

J'autorise mon enfant à rentrer seul ★ ☐ (★ uniquement pour les enfants fréquentant l'école élémentaire)

☒ J'autorise les structures municipales, sur avis médical, en cas de maladie ou accident, à prendre toutes les mesures d'urgence tant médicales que chirurgicales, y compris l'hospitalisation.

☒ J'autorise la Mairie d'Orange et ses structures à utiliser sur tout support de communication (film, vidéo, photos,...) les images prises en cours de prestation sur lesquelles mon enfant apparaît.

☒ Je souhaite recevoir par courriel les informations concernant l'ensemble des activités de mon enfant.

☒ J'autorise mon enfant à participer à l'ensemble des activités organisées dans le cadre des accueils de loisirs.

☒ J'autorise mon enfant à être maquillé.

(En cas de refus, joindre un courrier lors de l'inscription de votre enfant)

Fait le :/...../..... à

Signature du responsable légal :